

AVIS DE DÉTÉRIORATION D'IMMEUBLES

(art. 145.41.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)) Règlement no 290 – Salubrité et entretien des bâtiments

Adresse : immeuble No de lot	Propriétaire et adresse	No résolution municipale Date et titre	Date enregistrée de l'avis	Nature – Travaux à réaliser
653-669, rue Girouard Ouest Lot 1 439 358	Pierre Comtois 661, rue Girouard Ouest Saint-Hyacinthe (Québec)	18-715 3 décembre 2018 Procédures judiciaires 653-669, rue Girouard Ouest - autorisation	2019-01-23	 Réparer ou remplacer les balcons et escaliers extérieurs Remplacer la membrane d'étanchéité de même que le revêtement de la toiture et réparer la structure au besoin Réparer ou remplacer la structure des planchers et du toit de la partie arrière Procéder à des travaux de décontamination en lien avec la moisissure Retirer la cheminée présente dans le toit Remplacer le muret de soutènement Refaire la plomberie, l'électricité et le chauffage Rejointoyer le mortier des briques Revoir les joints des fondations ou refaire la fondation Corriger le problème d'affaissement de la maçonnerie de chaque côté de la porte principale Remplacer les fenêtres Rénover ou peindre les corniches/tourelles Réparer ou remplacer le revêtement des murs, plafonds et plancher qui sont en mauvais état ou qui présentent des trous ou fissures

Ü

Mise à jour : 2019-02-11